

Conseil scientifique de l'ENS ULM

16 JUIN 2017

Projet de procès-verbal

Membres nommés présents :

Stanislas LYONNET, Professeur à l'université Paris Descartes, Président du Conseil
Daphné BAVELIER, Professeure à l'université de Genève et de Rochester
Sergio CILIBERTO, Directeur de recherche au LP-ENS Lyon
Philippe DESCOLA, Professeur au Collège de France, chaire d'anthropologie
Pierre-Michel MENGER, Professeur au Collège de France, chaire de sociologie du travail créateur
Gretty MIRDAL, Professeure de psychologie à l'université de Copenhague
Elisabeth GASSIAT, Professeure à l'université Paris Sud

Membres nommés absents :

Thierry COQUAND, Professor at the Computer Science and Engineering Department at University of Gothenburg
Anne EPHRUSSI, Directrice d'unité à l'European Molecular Biology Laboratory d'Heidelberg, procuration à Stanislas LYONNET
Marie-Odile GERMAIN, Conservatrice générale au département des manuscrits BNF

Membres élus présents :

Olivier DEBARRE, Professeur des universités
Jean-Louis HALPERIN, Professeur des universités
Stéphane TOULOUSE, Maître de conférences des universités
Vincent-Mathias GIREL, Maître de conférence des universités
Pascale ARAUZ-AUBRUN, Ingénieure d'études, recherche et formation

Membres de droit présents :

Marc MEZARD, Directeur de l'Ecole normale supérieure
Frédéric WORMS, Directeur adjoint Lettres
Yves LASZLO, Directeur adjoint Sciences
Emmanuelle SORDET, Directrice de la bibliothèque générale de l'Ecole normale supérieure
Françoise ZAMOUR, Directrice des études Lettres

Invités permanents :

Dominique COMBE, Directeur des relations internationales
Laurence CORVELLEC, Directrice générale des services
Christian LORENZI, Directeur des études Sciences

Collaboratrice du Directeur :

Françoise TARQUIS

Invités :

Guillaume TRONCHET

Jean-Philippe VERT

ORDRE DU JOUR

I.	Approbation du compte-rendu de la séance du 20 février 2017	3
II.	HCERES, point d'étape sur la rédaction du rapport d'autoévaluation	3
III.	Politique scientifique	4
1.	Conseil scientifique international Lettres et Sciences sociales	4
2.	Chaire Louis Vuitton	4
3.	Convention Chaire partenariale ENS-ENA.....	5
4.	Département « Géographie et territoires »	6
5.	Humanités dans le texte	7
6.	Coordination des Humanités numériques	8
IV.	Formation	9
1.	Sélection internationale : modifications du calendrier ainsi que des épreuves Sciences.....	9
2.	Actualisation de l'offre de formation de masters	10
3.	Information sur des évolutions des concours Lettres.....	10
4.	Double diplôme ENS-ENSAE.....	11
5.	Direction des études : point d'information.....	12
V.	PSL	12
1.	Présidence.....	12
2.	EUR.....	13
VI.	Ressources humaines	14
1.	Professeurs juniors.....	14
2.	Congés pour recherche ou conversion thématiques	16

La séance est ouverte à 9 heures.

Stanislas LYONNET transmet les excuses d'Anne EPHRUSSI, qui n'a pas pu être présente mais qui a donné une procuration.

I. Approbation du compte-rendu de la séance du 20 février 2017

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve le compte-rendu de la séance du 20 février 2017.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

II. HCERES, point d'étape sur la rédaction du rapport d'autoévaluation

Marc MEZARD rappelle que le rapport d'autoévaluation doit être validé par le Conseil scientifique. Une séance exceptionnelle sera donc organisée au mois de septembre.

Guillaume TRONCHET indique que l'Ecole fait partie de la vague D d'évaluation menée en 2017-2018 par l'HCERES. La procédure se déroule en deux étapes. Les visites et entretiens avec les experts sont en effet précédés de la rédaction d'un rapport d'autoévaluation des unités de recherche, des formations et de l'établissement. Cet exercice repose sur une méthodologie précisément définie.

Au printemps 2017, les premières versions des rapports d'autoévaluation ont été produites par les différentes entités concernées. Les documents ont été transmis à la direction au printemps et ont donné lieu à des échanges, y compris avec les éventuelles cotutelles. Quelques évolutions y ont été apportées et de nouvelles versions devraient être disponibles au début de l'été. Le dépôt à l'HCERES est prévu au plus tard le 21 septembre.

Les rapports d'autoévaluation des unités de recherche et des formations ont parallèlement été transmis aux départements, qui ont procédé à des synthèses. La direction générale des services a effectué le même exercice pour les rapports d'autoévaluation produits par les services. Tous ces éléments permettront d'enrichir le rapport d'autoévaluation de l'établissement. Il sera également tenu compte du rapport établi par PSL en tant que « coordinateur de site », afin de s'assurer de la cohérence avec le rapport d'autoévaluation qui sera rendu par la COMUE.

Une fois rédigé, la direction soumettra le rapport à un comité de lecture composé notamment de directeurs de départements et de laboratoires. La version définitive sera ensuite transmise aux membres du Conseil scientifique avant la séance exceptionnelle du 11 septembre, afin qu'elle puisse être validée.

Les grandes thématiques traitées dans le rapport d'autoévaluation sont précisément définies par l'HCERES. Même si ce découpage ne correspond pas totalement au plan retenu, le document s'articulera autour des sujets suivants :

- le positionnement institutionnel et la stratégie de développement de l'établissement ;
- la gouvernance et le pilotage ;
- la recherche et la formation ;
- la réussite des étudiants ;
- la valorisation et la culture scientifiques ;
- les relations européennes et internationales.

Le rapport d'autoévaluation sera accompagné d'une annexe stratégique, ainsi que d'indicateurs et d'organigrammes. L'ensemble de cette documentation sera soumis au Conseil scientifique au mois de septembre.

Pierre-Michel MENGER souligne que la démarche d'autoévaluation suppose généralement d'identifier ses forces et ses faiblesses. Il souhaite plus particulièrement avoir des précisions sur les secondes.

Marc MEZARD indique que l'analyse a été menée dans le contexte de PSL. L'appartenance à ce nouvel ensemble peut en effet pallier certaines faiblesses de l'Ecole, liées notamment à sa taille (étudiants et enseignants).

III. Politique scientifique

1. Conseil scientifique international Lettres et Sciences sociales

Frédéric WORMS explique qu'il a été décidé de saisir l'opportunité de l'évaluation par l'HCERES pour mener une réflexion globale sur l'ensemble des départements de lettres et de sciences sociales, y compris la bibliothèque.

Chaque département a proposé un membre de son Conseil scientifique, afin de constituer un Conseil scientifique international et multidisciplinaire. Celui-ci doit effectuer une visite de l'Ecole littéraire à la fin du mois de juin et produira un rapport.

Marc MEZARD précise que ce Conseil scientifique ne constitue pas une instance statutaire. Il a été mis en place de manière ponctuelle, afin de disposer d'une vision transversale de l'activité des départements de lettres et de sciences sociales.

2. Chaire Louis Vuitton

Yves LASZLO indique que la Chaire Louis Vuitton a vocation à soutenir les recherches en intelligence artificielle menées par le département d'informatique. Il s'agit d'une chaire de mécénat, ce qui n'entraîne donc aucune interférence en termes de propriété intellectuelle.

La gouvernance de la Chaire serait assurée par un comité de pilotage académique. Un comité de suivi, auquel participeraient des représentants du bailleur de fonds, se réunirait une fois par an. Celui-ci aurait uniquement pour mission de vérifier que les financements ont été utilisés conformément à la convention.

Chaque année, le département d'informatique organiserait quatre demi-journées d'échanges autour des thématiques liées aux travaux de la Chaire.

L'engagement financier de Louis Vuitton s'élèverait à 200 000 euros par an sur trois ans.

Le titulaire de la Chaire serait Jean Ponce, l'actuel directeur du département d'informatique. Ce dernier partant en détachement à l'automne, il serait ensuite remplacé par Ivan Laptev. La nomination du directeur scientifique de la Chaire serait de la responsabilité du directeur de l'Ecole, afin de respecter l'indépendance académique.

Vincent-Mathias. GIREL ne remet pas en cause le soutien de fonds privés mais souligne que ces partenaires peuvent avoir des objectifs de retombées à court terme qui interfèrent avec les exigences académiques. En l'occurrence, il se demande si la nécessité d'une approbation des comptes à l'unanimité du comité de suivi ne risque pas d'exposer l'Ecole à une forme de pression sur le déroulement des opérations scientifiques. Même si un contrôle est mis en œuvre a

posteriori, il suggère de privilégier, lors de la création de chaires de ce type, un octroi global des financements en début de période.

Marc MEZARD considère que l'Ecole s'entoure de suffisamment de garanties. Il lui semble difficile de demander à un mécène d'accorder l'ensemble des fonds au lancement du partenariat sans lui permettre de contrôler leur utilisation. D'un point de vue scientifique, le dispositif prévu par la convention devrait toutefois laisser toute latitude aux chercheurs.

Vincent-Mathias GIREL précise que sa remarque avait également une portée générale. Il constate en effet le développement de partenariats avec des fondations. Dans ce contexte, il insiste sur la nécessité d'être vigilant quant aux modalités de reconduction des financements, afin de ne pas fragiliser l'Ecole et ses unités de recherche.

Marc MEZARD reconnaît que cette dimension doit être prise en compte. Il assure cependant qu'aucune des chaires créées au cours des dernières années n'a soulevé de difficultés de cet ordre. L'Ecole n'est pas dépendante de ces financements, même s'ils constituent des compléments de ressources importants. Le cas échéant, elle n'hésiterait donc pas à mettre fin aux partenariats concernés.

Daphné BAVELIER note que sortir de ces partenariats de manière non anticipée pourrait poser des difficultés, en particulier si des embauches de post doctorants ont été réalisées.

Yves LASZLO explique que l'Ecole n'anticipe pas le versement des fonds dont elle n'est pas certaine de disposer. Si des recrutements de post doctorants sont effectués, ils doivent l'être dans la limite de l'enveloppe annuelle, même si les contrats ont une durée supérieure. Ainsi, ne se crée pas de situation de dépendance.

Daphné BAVELIER en conclut que les fonds versés au titre d'une année pourraient n'être utilisés que l'année suivante.

Yves LASZLO le confirme. Ils pourront également l'être après la fin de la Chaire. La seule contrainte est de les utiliser conformément à la convention.

Compte tenu du développement de ces partenariats, Pierre-Michel MENGER estime nécessaire de les professionnaliser. Cette évolution facilitera l'atteinte d'un équilibre entre les intérêts des parties. Dans cette perspective, Pierre-Michel MENGER demande si l'action de mécénat est gérée par une entité dédiée, au sein de l'Ecole comme au sein de PSL.

Marc MEZARD rappelle que depuis trois ans, l'Ecole a engagé une politique volontariste pour susciter du mécénat autour de la création de chaires. Un certain nombre de projets ont abouti. Plus récemment, des initiatives ont également été menées pour permettre des levées de fonds, notamment auprès des anciens élèves. Une cellule, qui s'appuie sur une société spécialisée, a été constituée pour prendre en charge ces sujets et envisager leur développement. Une réflexion est également menée au niveau de PSL. Pour le moment, la COMUE devrait toutefois limiter son intervention à des actions transverses à plusieurs établissements, dans l'optique de renforcer leurs complémentarités.

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve la création de la chaire Louis Vuitton.

Votants : 18 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 1

3. Convention Chaire partenariale ENS-ENA

Frédéric WORMS explique que l'objectif de la Chaire serait de faire le lien entre la production des savoirs et la décision publique, en mettant en place de nouvelles formes de relations entre la

recherche et le politique. Le précédent gouvernement avait fortement incité l'ENA à s'inscrire dans cette dynamique. Une convention de partenariat pourrait donc être conclue avec l'Ecole.

La Chaire prendrait la forme d'un programme de recherche et d'enseignement commun, avec une gouvernance limitée à de la coordination. Une personne chargée spécifiquement de l'animation et de la conduite scientifique du projet pourrait éventuellement être nommée. L'objectif principal resterait toutefois de favoriser les mises en relations.

En ce qui concerne les financements, des partenaires pourraient être associés. Dans ce cas, des contrats de mécénat seraient signés, afin de préserver l'indépendance scientifique des équipes. L'ENA a déjà initié un certain nombre de contacts. Pour la première année, les besoins resteraient assez limités, puisque les actions mises en œuvre prendraient essentiellement la forme de séminaires ou de journées d'étude.

Philippe DESCOLA se félicite de ce projet, qui devrait permettre d'améliorer la formation des hauts fonctionnaires dans le domaine des sciences sociales. Il demande s'il est envisagé de sensibiliser les élèves de l'ENA à la recherche pour elle-même.

Frédéric WORMS répond que cette évolution n'est pas exclue mais qu'elle prendra certainement du temps, car la priorité des élèves de l'ENA reste le classement de sortie. L'objectif serait néanmoins de les intégrer dans des projets de recherche. Cette évolution modifierait cependant déjà le contenu de la formation qu'ils reçoivent, puisque celle-ci se veut actuellement délibérément généraliste, afin de leur permettre de s'emparer de tous les sujets.

Jean-Louis HALPERIN indique que les enseignants-chercheurs sont favorables à ce projet, avec les mêmes réserves que celles exprimées pour le point précédent. Il constate que la convention permettrait le financement d'emplois par des partenaires et insiste sur la nécessité d'éviter les situations de dépendance. Il évoque également la problématique des conflits d'intérêts dans le cadre du pantouflage.

Frédéric WORMS assure que la plus vigilance sera mise en œuvre. La Chaire restera portée par l'ENS et l'ENA, même si elle bénéficie du soutien de mécènes.

Stanislas LYONNET signale que les financements peuvent être apportés directement par des entreprises mais également par le biais de leurs fondations. Il considère que cette seconde solution offre davantage de garanties, en particulier vis-à-vis d'éventuels conflits d'intérêts.

Frédéric WORMS note que des acteurs publics ou semi-publics, comme la Caisse des Dépôts, pourraient soutenir ce type de projets.

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve la création de la chaire partenariale ENS-ENA.

Votants : 18 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 1

4. Département « Géographie et territoires »

Frédéric WORMS rappelle que le projet de création d'un nouveau département a déjà été présenté au Conseil scientifique au mois de novembre 2016. Celui-ci avait été approuvé dans son principe mais des précisions devaient être apportées. Les instances avaient également souligné la nécessité de renforcer le dialogue avec les équipes et les élèves. Des échanges étaient prévus mais ils ne sont pas apparus comme suffisamment formalisés. Ils l'ont donc été et ont permis de faire avancer le dossier, qui sera soumis pour validation au Conseil d'administration du 4 juillet.

Peu de modifications ont été apportées par rapport au projet initial. Le titre, qui avait suscité un certain nombre de critiques, n'a finalement pas été modifié. Les discussions ont permis de lever les réticences et d'aboutir à un consensus autour de la création du département.

Marc MEZARD précise que la création d'un département est de la responsabilité du Conseil d'administration. Un vote sera donc organisé lors de la séance du mois de juillet. Il apparaît toutefois important de recueillir également l'avis du Conseil scientifique.

Jean-Louis HALPERIN indique que les enseignants-chercheurs sont sensibles aux efforts de concertation qui ont été mis en œuvre. Le fait que les tensions internes aient été reconnues leur semble important. Dans un souci d'apaisement, ils se félicitent que les différentes disciplines représentées au sein du département puissent conserver des moyens propres.

Philippe DESCOLA constate que le projet prévoit le regroupement d'approches extrêmement différentes. Il espère qu'elles pourront déboucher sur des synergies et un véritable travail en commun.

Pierre-Michel MENGER s'enquiert de l'équivalent anglais du terme de territoires. Il se demande si elle présente une dimension offensive ou si elle ne constitue que le plus petit dénominateur commun entre des objets d'études particulièrement variés.

Frédéric WORMS explique que la notion de territoires a une histoire en France et particulièrement au sein de l'Ecole. Elle permet d'ouvrir la géographie vers la géopolitique, comme elle l'est dans les autres pays, et de développer des liens avec les géosciences, les sciences de la planète, etc. Au-delà des questions de traductibilité, les échanges qui ont eu lieu sur le sujet montrent que cette volonté a été comprise.

Daphné BAVELIER demande comment les équipes et les chaires se projettent dans le portage d'un projet commun.

Frédéric WORMS indique que les équipes conserveront des moyens propres mais souligne que ceux-ci seront complétés par un budget commun. Les chaires seront intégrées et permettront de créer une dynamique. La question urbaine constitue l'un des axes fédérateurs pour les travaux du futur département.

Stanislas LYONNET demande si le CNRS a été sollicité pour la création d'une unité de recherche.

Frédéric WORMS confirme qu'il s'agit d'un objectif mais à moyen terme. Le rapprochement des ressources devrait faciliter sa réalisation et d'abord sans doute celle d'une EA. Le processus ne pourra cependant se mettre en œuvre que progressivement.

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve la création du département « Géographie et territoires ».

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

5. Humanités dans le texte

Frédéric WORMS explique que le projet est porté par l'Ecole et le département des sciences de l'Antiquité mais qu'il associera plusieurs partenaires, dont le Collège de France, l'Ecole des Chartes, etc. Le document provisoire présenté pour information répondait au travers de PSL à un appel d'offres lancé par le ministère sur les disciplines rares.

Cinq postes étaient proposés dans le cadre de cet appel sur toute la France. L'objectif de ce projet est quant à lui essentiellement de remettre l'accent sur la pratique des textes, particulièrement à

partir des langues anciennes que sont le latin et le grec, depuis leur traduction jusqu'aux commentaires les plus contemporains. Le projet associe la recherche et l'enseignement.

L'appel d'offres a été l'occasion de structurer la démarche, qui suscite une forte mobilisation. Aucun poste n'a été attribué au projet mais ce n'était pas le besoin adéquat. De ce point de vue, Frédéric WORMS reconnaît qu'il existe d'autres priorités. L'enjeu est surtout de construire autour de l'Ecole un réseau national, voire international. Un conseil scientifique et un comité de pilotage sont en cours de constitution.

Vincent-Mathias GIREL signale que les membres du Conseil scientifique ont découvert le document de présentation en séance. Evidemment, il soutient le projet mais il lui semble difficile de voter formellement sans avoir pu prendre connaissance de l'ensemble de ses aspects.

Frédéric WORMS pense que le point a été inscrit à l'ordre du jour uniquement pour information.

Pierre-Michel MENGER salue l'initiative et son caractère mobilisateur. Il considère que l'Ecole était l'institution la mieux placée pour jouer ce rôle de pilote.

Vincent-Mathias GIREL demande si des interactions sont prévues avec l'IRIS Scripta. Il estime en effet que des partenariats pourraient être envisageables.

Frédéric WORMS le confirme.

Philippe DESCOLA demande s'il serait possible d'étendre le projet, sous des formes à définir, à d'autres langues anciennes, plus rares que le latin et le grec. Cette extension permettrait également d'échapper à un eurocentrisme. PSL pourrait favoriser cette ouverture, notamment avec l'EPHE.

Frédéric WORMS indique que l'EPHE avait également déposé un projet sur les autres langues rares dans le cadre de l'appel d'offres. Il reconnaît que l'objectif est ici de considérer le latin et le grec comme des points d'entrée pour revenir vers la pratique des textes et en retrouver tous les enjeux. Aujourd'hui, cet aspect apparaît excessivement mis de côté.

Daphné BAVELIER note que le projet fait largement référence aux outils numériques mais elle se demande si ceux-ci sont suffisamment matures. Elle évoque la possibilité de développer des liens avec d'autres départements de l'Ecole dans ce domaine.

Frédéric WORMS indique que le point suivant abordera la question des outils numériques. Il insiste sur la nécessité de distinguer la recherche et l'enseignement. Dans les deux domaines, des moyens numériques peuvent cependant être mobilisés dans le cadre de PSL.

6. Coordination des Humanités numériques

Marc MEZARD explique que les humanités numériques renvoient à de très nombreuses initiatives, qu'il semblait indispensable de mieux coordonner.

Emmanuelle SORDET remercie la direction de l'Ecole de lui avoir confié la responsabilité d'une mission de coordination, qui revêt aujourd'hui un caractère stratégique. Une équipe a été constituée pour couvrir l'ensemble du périmètre des humanités numériques. Il existe une forte expertise sur le sujet mais les porteurs des différents projets avaient peu d'occasions d'échanger. L'approche qui a été retenue permettra en outre de réfléchir à l'ensemble des aspects éthiques.

Une introduction générale aux humanités numériques sera proposée aux élèves, afin de leur ouvrir des perspectives professionnalisantes dont ils n'ont pas forcément conscience au sortir des

classes préparatoires. Une maquette de formation a été élaborée et celle-ci pourra être mise en œuvre dès la rentrée.

La participation de l'Ecole au master Humanités numériques de PSL a été relancée. Les humanités numériques ont par ailleurs été inscrites dans les projets d'écoles universitaires de recherche en cours d'élaboration.

IV. Formation

1. Sélection internationale : modifications du calendrier ainsi que des épreuves Sciences

Yves LASZLO indique que des discussions sont en cours depuis plusieurs mois, afin de résoudre les problèmes d'attractivité que rencontre la sélection internationale. Son calendrier actuel est beaucoup trop tardif par rapport à la concurrence. L'objectif était donc de s'y adapter, en adaptant le calendrier. La phase d'admissibilité débutera à l'automne. La phase d'admission est prévue au mois de février, sur une durée suffisamment brève pour être compatible avec les contraintes des étudiants qui devraient se déplacer en milieu d'année. D'autres modalités pourront toutefois être mises en œuvre par les départements, comme des interrogations à distance.

Tout en préservant le caractère exigeant des épreuves de sciences, il a semblé nécessaire de les simplifier. L'étude des dossiers sera plus approfondie, afin de sélectionner moins d'admissibles et de pouvoir limiter la phase d'admission. Des noms de recommandants seront transmis dans les dossiers et des interactions pourront avoir lieu avec les recommandants. De ce point de vue, l'Ecole souhaite s'inspirer des pratiques de Paris Sud.

Les épreuves d'admission ne seraient plus que deux. Il s'agirait d'un oral scientifique, pouvant éventuellement contenir une partie écrite, sur la discipline majeure des candidats et d'un entretien de culture scientifique. Ce dernier permettrait également de tester leur motivation.

Daphné BAVELIER demande des précisions sur la gestion des lettres de recommandation.

Yves LASZLO répond que des modifications vont intervenir dans ce domaine. Il sera demandé aux candidats de communiquer des noms de recommandants potentiels. La démarche sera ensuite initiée directement par l'Ecole. Elle représentera une charge de travail supplémentaire pour les équipes mais a fait la preuve de son efficacité.

Philippe DESCOLA s'étonne de l'écart entre les admissibles et les admis dans les sciences cognitives. Ce décalage n'existe pas dans les autres disciplines.

Yves LASZLO explique que les sciences cognitives recouvrent des réalités extrêmement différentes. Il est plus compliqué de juger la qualité des dossiers, car la formation initiale est assez limitée. Les incertitudes sont beaucoup plus importantes qu'en mathématiques ou dans d'autres disciplines plus installées.

Olivier DEBARRE rappelle que le principal obstacle à l'évolution du calendrier était lié au logement des candidats.

Yves LASZLO assure que ce sujet sera traité, avec un hébergement en interne ou à l'hôtel. Il sera plus facile de trouver des solutions avec une session peu étalée dans le temps.

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve les modifications du calendrier ainsi que des épreuves Sciences de la sélection internationale.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

2. Actualisation de l'offre de formation de masters

Marc MEZARD indique que deux parcours de préparation à l'agrégation ont été inscrits dans la formation de masters, de manière à permettre aux étudiants d'optimiser leur cursus. La situation de deux masters de sciences du vivant et de chimie et sciences du vivant devait en outre être régularisée, car ils n'avaient pas été pris en compte dans les documents précédents.

Dans toutes les disciplines où cette solution est possible, Frédéric WORMS explique que la préparation à l'agrégation est « masterisée ». Il est en effet indispensable de disposer d'un M2 pour pouvoir passer ce concours. Les élèves peuvent néanmoins s'inscrire ensuite dans un M2 recherche.

Toutes les agrégations peuvent être préparées à l'Ecole mais toutes les disciplines ne permettent pas de mettre en place un master. La plupart des préparations sont inscrites dans la mention « Humanités ». Les agrégations de lettres classiques et de grammaire sont toutefois rattachées à la mention « Mondes Anciens ». Une évaluation des maquettes sera réalisée *a posteriori* par l'HCERES. Celle-ci n'est pas effectuée avant l'accréditation annuelle.

Pour les langues vivantes, les étudiants préparant l'agrégation sont peu nombreux. Il ne semble pas possible d'envisager la « masterisation » d'un parcours au sein de l'Ecole. Celui-ci devra donc être effectué dans des établissements partenaires.

Pierre-Michel MENGER demande quelle est la proportion d'élèves passant l'agrégation et s'interroge sur une éventuelle évolution dans le temps.

Frédéric WORMS répond que l'agrégation reste centrale dans la plupart des départements littéraires. Elle mobilise environ les trois quarts des étudiants, même s'il existe des écarts significatifs entre les disciplines. Le concours est également plus ou moins sélectif. Dans les sciences de l'Antiquité, le taux de succès atteint 100 %. Il est inférieur en histoire ou en philosophie, en raison du nombre de candidats et de postes. La préparation de l'agrégation peut alors prendre une place excessive dans la scolarité.

L'agrégation ne constitue pas une étape obligatoire dans la scolarité à l'Ecole mais elle conserve une place importante dans un certain nombre de disciplines. L'objectif n'est donc pas de dissuader les étudiants de la préparer.

Yves LASZLO indique que la situation est très différente en sciences. En 2016, seulement huit élèves ont passé l'agrégation. En général, ceux qui se présentent aux épreuves l'obtiennent. Elle constitue véritablement un concours de recrutement de professeurs de second degré et n'a de sens que pour les personnes qui se destinent à une carrière dans les classes préparatoires. L'Ecole propose à ce jour deux parcours de préparation, en chimie et en physique.

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve l'actualisation de l'offre de formation de masters.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

3. Information sur des évolutions des concours Lettres

Frédéric WORMS explique qu'il est envisagé de revoir l'épreuve d'option d'histoire du concours A/L. Jusqu'à présent, cette épreuve ne comprenait à l'écrit que de la géographie. Pour préserver les équilibres, il a été décidé de faire évoluer cette situation. D'où le résultat qui est proposé :

choix à l'écrit entre une épreuve d'histoire avec une question de géographie ou une épreuve simple de géographie. Beaucoup de discussions ont été nécessaires mais elles ont permis d'aboutir à ce consensus, qui conforte également les enseignements de certaines khâgnes.

4. Double diplôme ENS-ENSAE

Yves LASZLO indique que l'objectif des doubles diplômes est d'ouvrir des débouchés supplémentaires aux normaliens scientifiques. Un certain nombre d'accords ont ainsi été conclus, avec l'Université d'Arizona, l'Ecole des Mines, AgroParisTech, etc.

Le projet consiste à établir un partenariat entre le département de mathématiques et l'ENSAE. Les élèves de l'Ecole passeraient un an dans cet établissement pour préparer un master de recherche.

Un autre projet avec l'ESPCI concerne le département de chimie. Les élèves de l'Ecole passeraient un an dans cet établissement pour préparer un master de recherche et effectueraient un stage de quatre mois.

Les deux conventions présentées sont asymétriques, puisqu'il s'agit de permettre à des normaliens d'obtenir parallèlement à leur scolarité à l'ENS, un diplôme d'ingénieur. Les flux sont totalement contrôlés par l'Ecole, en fonction des projets professionnels. Il est important que ces initiatives s'inscrivent dans le cadre d'un véritable parcours.

A terme, tous les départements devront avoir cette possibilité d'ouverture, en France ou à l'international. Plusieurs pistes sont à l'étude. Elles sont essentielles pour préserver l'attractivité de l'Ecole, car un certain nombre d'étudiants souhaiteraient découvrir la formation par la recherche mais s'inquiètent des perspectives professionnelles qu'elle pourrait leur offrir.

Daphné BAVELIER note que les frontières entre les disciplines sont de plus en plus souples et se demande si la maîtrise des flux par les départements ne risque pas d'entraîner trop de rigidité.

Yves LASZLO explique que les dispositifs sont construits avec les partenaires. Pour l'ENSAE, la convention ne concerne que le département de mathématiques mais il existe, au sein de l'Ecole, des possibilités de passerelles entre les départements. Celles-ci devraient permettre de résoudre toutes les situations.

Pierre-Michel MENGER s'enquiert du nombre d'étudiants concernés.

Yves LASZLO précise que celui-ci est très limité. La procédure est très contrôlée et se base sur l'existence de projets professionnels. Pour s'assurer d'une vision globale, toutes les candidatures sont centralisées par la direction des études de l'Ecole.

Jean-Louis HALPERIN relève que le projet avec l'ESPCI n'était pas initialement inscrit à l'ordre du jour.

Marc MEZARD en convient mais il souligne qu'il s'agit d'un projet tout à fait similaire à celui de l'ENSAE. Il propose tout de même de le soumettre à l'approbation du Conseil scientifique.

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve la création d'un double diplôme ENS-ENSAE

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve la création d'un double diplôme ENS-ESPCI

Votants :	18	Pour :	18	Contre :	0	Abstention :	0
------------------	-----------	---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

5. Direction des études : point d'information

Marc MEZARD annonce le départ de Françoise Zamour qu'il remercie pour son travail à la Direction des études. Elle sera remplacée à partir du début du mois de septembre par Dorothée Butigieg, anciennement directrice d'ECLA.

Le Conseil scientifique salue chaleureusement le travail effectué par Françoise Zamour.

V. PSL

1. Présidence

Marc MEZARD annonce qu'il a été élu président par intérim de PSL. Il explique que Thierry Coulhon, qui occupait précédemment cette fonction, a été nommé conseiller du Président de la République pour l'enseignement supérieur et la recherche.

La durée de l'intérim a été fixée à un an, conformément aux statuts de PSL. La décision qui a été prise tient compte du calendrier et des échéances à relativement court terme, en particulier le passage devant le jury de l'IDEX. La période probatoire ayant été allongée, la pérennisation du dispositif n'est pas encore acquise. Un dossier devra être remis probablement à l'automne, en vue d'une décision au printemps 2018. Dans ce contexte, il était nécessaire de poursuivre la structuration et de ne pas remettre en cause la dynamique mise en œuvre entre tous les établissements.

En ce qui concerne la future présidence de PSL, une candidature interne ou émanant d'une personne proche du dossier pourrait émerger. A ce stade de la procédure, il ne serait pas imaginable de confier cette fonction à quelqu'un de totalement extérieur dans les mois qui viennent.

Si ce scénario ne pouvait pas se concrétiser, il est probable que le poste ne serait pourvu qu'après le passage devant le jury de l'IDEX. Evidemment, le résultat de ce dernier serait décisif.

L'accord politique qui a déjà été présenté au Conseil scientifique fournit un cadre à PSL. Il a permis un certain nombre de clarifications, en particulier dans le mode de gouvernance. Il doit maintenant être décliné en statuts.

Tout ce travail peut sembler compliqué, notamment en comparaison d'une fusion mais cette option n'était pas envisageable. L'enjeu est désormais de démontrer que le schéma qui a été retenu est pertinent et qu'il permet de mobiliser l'ensemble des établissements autour de projets communs, en évitant les oppositions internes.

Plusieurs établissements ont fait voter par leurs Conseils d'administration leur volonté de devenir membres de PSL. Plusieurs votes seront probablement nécessaires. Après l'acceptation de l'accord politique, les instances devront se prononcer sur les statuts de PSL, puis sur les modifications qu'ils induisent dans les statuts des établissements.

Ont déjà voté l'EPHE, l'Observatoire de Paris, Chimie ParisTech, l'ESPCI, l'Université Paris Dauphine et l'ENS. La décision de l'Ecole des Mines est attendue dans les prochains jours. Quant au Conseil d'administration de l'Ecole des Chartes, il se réunit au mois de juillet.

Des organismes de recherche, en l'occurrence le CNRS, l'INSERM et l'INRIA, se sont également prononcés.

Le Collège de France deviendra membre associé avec un certain nombre de clauses spécifiques. Il en est de même pour les cinq écoles de création artistique.

La position de l'EHESS reste actuellement en suspens. Il y a quelques mois, l'Assemblée générale de l'EHESS a émis un vote favorable mais avec une majorité extrêmement limitée. Pour le moment, ce vote n'a pas été confirmé par le Conseil d'administration.

L'IBPC réfléchit par ailleurs à devenir membre associé.

Une dynamique positive s'est créée. La gouvernance sera resserrée, avec un nombre de membres réduit. L'efficacité devrait être accrue, en particulier dans le fonctionnement quotidien.

Le classement du Times mentionne, pour la première fois, PSL. Il s'agit du premier établissement français, au 38^{ème} rang mondial et au 8^{ème} rang européen. Cette performance apparaît satisfaisante. L'Ecole oscillait généralement entre la 65 et la 70^{ème} place. La structuration de PSL ne l'a donc pas pénalisée. PSL commence, en revanche, à être perçue comme une université intégrée. L'évolution est sensible dans les relations à l'international, avec de nouvelles perspectives d'accords.

Daphné BAVELIER demande si les membres associés sont également pris en compte dans ces classements.

Marc MEZARD répond que le périmètre intègre les membres et les membres associés. Tous s'engagent à ne pas apparaître séparément dans les classements, sauf s'ils sont spécifiques à leurs spécialités.

Compte tenu du rôle que l'Ecole joue dans ce projet, Pierre-Michel MENGER estime qu'il est justifié que son directeur assure l'intérim de PSL.

Marc MEZARD précise que sa nomination a été rapidement soutenue par pratiquement tous les établissements, ce qui traduit un climat de confiance au sein de PSL.

2. EUR

Marc MEZARD rappelle que l'appel à projets sur les écoles universitaires de recherche a été lancé dans le cadre du PIA3. Il était indispensable d'y participer, puisque ces structures s'inscrivent dans le prolongement des Labex qui arrivent à échéance en 2019. Elles mettent également l'accent sur les actions de formation.

Les établissements de PSL ont décidé de présenter un certain nombre de projets en commun.

Yves LASZLO indique que écoles universitaires de recherche consolident l'existant, avec la volonté d'apporter des moyens supplémentaires. D'autres sont plus novatrices.

Frédéric WORMS explique que le CNRS a demandé que les UMR ne soient rattachées qu'à une seule école universitaire de recherche.

La liste des écoles universitaires de recherche portées par PSL est présentée au Conseil scientifique, en fonction de l'implication de l'Ecole. Deux dossiers supplémentaires sont portés l'un par Paris School of Economics et le deuxième par la Fondation des sciences mathématiques de Paris.

Frédéric WORMS évoque l'école universitaire de recherche sur les transferts et humanités interdisciplinaires. Il indique qu'une réflexion reste en cours sur son nom, « TransLitterae » étant encore provisoire.

Philippe DESCOLA partage ce point de vue. Il estime que ce nom ne recouvre pas l'ensemble du champ de cette école universitaire de recherche.

Frédéric WORMS confirme qu'il est trop réducteur. Il indique que PSL a proposé le nom « PSH » (Paris School of Humanities).

Vincent-Mathias GIREL soutient cette proposition, qui permettrait d'intégrer la philosophie, l'histoire et la sociologie des sciences, etc. Le nom « PSH » semble plus fédérateur.

Pierre-Michel MENGER note qu'aujourd'hui, les travaux sur ces sujets d'histoire et philosophie des sciences sont très éclatés.

Stanislas LYONNET suggère que, pour ce sujet particulier, une dénomination puisse être trouvée en langue française.

Frédéric WORMS indique qu'il espérait dans ce domaine que différents parcours puissent être regroupés sous une mention commune. La création de ce master a toutefois pris du retard et celui-ci ne peut pas servir de socle à l'école universitaire de recherche. PSL pourrait toutefois devenir un pôle mondial dans ce domaine.

VI. Ressources humaines

1. Professeurs juniors

Yves LASZLO explique que le projet consiste à mettre en œuvre un nouveau mode de recrutement permettant de faire face à une forte concurrence internationale. Les contrats de professeurs juniors auraient une durée de cinq ans et demi et déboucheraient sur des postes de professeurs de l'ENS. Le dispositif s'inspire du tenure track anglo-saxon et serait complémentaire par rapport à l'existant.

La sélection initiale serait très rigoureuse. Un suivi de la carrière serait réalisé, avec une évaluation à mi-parcours pour vérifier que les personnes recrutées répondent aux attentes. A l'issue de leur CDD, celles-ci devraient rédiger un rapport. Sur la base de ce dernier, elles seraient, ou non, confortées dans leur nomination.

Les professeurs juniors auraient vocation à effectuer des tâches d'enseignement et de recherche et à intervenir dans la vie de l'Ecole. Les conditions proposées seraient attractives mais cohérentes avec les références du système français.

Un certain nombre de départements rencontrent des problèmes de recrutement importants, comme en physique, en sciences cognitives ou en informatique. Ce nouveau dispositif permettrait de proposer une solution nouvelle.

Daphné BAVELIER évoque la question des femmes enceintes et demande si la durée de cinq ans et demi pourrait être aménagée pour éviter tout caractère discriminatoire.

Laurence COREVELLEC répond que le contrat doit être inférieur à six ans. Les objectifs pourront, en revanche, être ajustés.

Daphné BAVELIER note que le dispositif serait donc un peu en décalage par rapport au cadre international.

Yves LASZLO assure qu'il en a conscience mais insiste sur la nécessité de s'inscrire dans le cadre de la réglementation française.

Jean-Louis HALPERIN remercie la direction d'avoir associé les enseignants-chercheurs à la réflexion et d'avoir tenu compte de leurs préoccupations. Celles-ci portent principalement sur la préservation d'un équilibre au sein du corps social. Les mesures mises en œuvre ne doivent pas porter atteinte à sa cohésion.

Dans l'évaluation, Sergio CILIBERTO insiste sur la nécessité de tenir compte de la difficulté des sujets sur lesquels les personnes seront amenées à travailler.

Yves LASZLO confirme que cette dimension devra être intégrée dans l'analyse.

Pierre-Michel MENGER demande si le recrutement de professeurs juniors a vocation à se développer et, le cas échéant, s'il pourrait s'accompagner de spécificités dans les missions qui seront confiées aux personnes arrivées à l'Ecole par ce biais.

Yves LASZLO indique que beaucoup de discussions ont eu lieu à ce sujet. Il précise que l'objectif est de disposer d'un mode de recrutement complémentaire. Celui-ci sera placé sous le contrôle total de l'Ecole *via* ses instances. L'introduction d'un statut nouveau soulève forcément un certain nombre d'interrogations mais il ne devrait pas entraîner de déséquilibre. En ce qui concerne les tâches, elles seront identiques. Il s'agit de se rapprocher du cadre international sans toutefois le copier.

Daphné BAVELIER demande qui réaliserait l'évaluation à l'issue des cinq ans et demi.

Yves LASZLO répond qu'un comité composé pour au moins la moitié d'externe serait mis en place.

Vincent-Mathias GIREL note que rien ne semble exclure de pourvoir les postes concernés par mutation.

Laurence COREVELLEC explique que pour prendre ce CDD, les fonctionnaires devraient se mettre en disponibilité. Pour être confirmés à la fin du processus, il leur faudrait démissionner.

Vincent-Mathias GIREL relève que le dispositif proposé offre davantage de garanties que le tenure track anglo-saxon.

Sergio CILIBERTO demande si une limite d'âge est envisagée.

Yves LASZLO répond par la négative. Le dispositif s'adresse à des personnes considérées comme encore juniors d'un point de vue scientifique.

Pierre-Michel MENGER s'enquiert du nombre de recrutements qui pourraient être effectués.

Yves LASZLO indique que des discussions devront avoir lieu dans les instances. Actuellement, une demande émane du département de sciences cognitives. Elle pourrait être prise en compte à titre d'expérimentation.

A l'issue des cinq ans et demi, Vincent-Mathias GIREL souhaite s'assurer que les professeurs juniors pourront prétendre à des postes de professeurs en CDI et non à des postes de professeurs des universités.

Yves LASZLO le confirme.

Pierre-Michel MENGER demande si d'autres établissements de PSL envisagent de mettre en place le même dispositif.

Yves LASZLO répond que des échanges ont déjà eu lieu sur le sujet. Plusieurs établissements ont exprimé leur intérêt.

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve la création du dispositif de recrutement de professeurs juniors.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

2. Congés pour recherche ou conversion thématiques

Yves LASZLO indique que le projet consisterait à ouvrir deux CRCT par an, en particulier pour les enseignants-chercheurs qui préparent une HDR ou qui assument des tâches d'intérêt collectif importantes.

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve la création du dispositif de congés pour recherche ou conversion thématiques.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

La Conseil scientifique se poursuit avec une présentation des travaux de Jean-Philippe Vert.

La séance est levée à 13 heures 20.